AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C2050
FR0000039109-FS1220

26 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SECHE ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 décembre 2018, la société de droit de l'Etat de New York International Value Advisers LLC (717 Fifth Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 décembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société SECHE ENVIRONNEMENT et détenir 390 392 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 3,91% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SECHE ENVIRONNEMENT sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 857 732 actions représentant 9 972 691 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.